

dialogue

N°1 - Juin 2010

analyse

PAUVRETE MONETAIRE, INEGALITES et CONDITIONS DE VIE au LUXEMBOURG



IMPRESSUM

Editeurs responsables : Chambre des salariés

18, rue Auguste Lumière L-1950 Luxembourg

tel.: 48 86 16-1 fax: 48 06 14

Jean-Claude REDING, président René PIZZAFERRI, directeur Norbert TREMUTH, directeur

Préface



Jean-Claude REDINGPrésident de la Chambre des salariés

Luxembourg, juin 2010

Les débats politico-économiques se concentrent trop souvent sur des questions de compétitivité économique, plaçant des indicateurs macroéconomiques au centre des préoccupations, sans que l'on se soucie suffisamment des destins individuels de ceux qui sont moins bien lotis et même parfois victimes d'un environnement économique trop dur.

Au moyen de cette publication, la Chambre des salariés veut rassembler les données disponibles en matière de risque de pauvreté en général, de pauvreté laborieuse et de conditions de vie. Les données récentes confirment que nous n'avons pas réussi, au Luxembourg, ces dernières années, à réduire le risque de pauvreté, qui est particulièrement alarmant parmi les familles monoparentales et nombreuses. Notre pays connaît aussi un pourcentage élevé de travailleurs exposés au risque de pauvreté, et les jeunes sont relativement plus défavorisés au Luxembourg que dans la plupart des pays européens.

Ces statistiques ne devraient cependant pas être considérées comme un simple relevé de chiffres, mais constituer le point de départ d'une discussion qui doit non seulement porter sur la pauvreté, mais au-delà, sur le bien-être et la qualité de vie de ceux qui habitent et travaillent au Luxembourg. L'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010) fournit le cadre propice à ces considérations.

En effet, à l'heure des débats sur les nouveaux indicateurs de richesse et le bien-être, notre chambre plaide pour l'établissement et la prise en compte d'autres indicateurs renseignant sur des facteurs de bien-être qui comptent plus dans la vie de chacun que les seuls indicateurs macroéconomiques. Ainsi, nous avons besoin de plus de données sur la distribution des revenus et des fortunes, sur les règles de transmission du patrimoine ainsi que sur la mobilité sociale des individus.

En outre, pour éclaircir d'autres dimensions de la pauvreté, il nous faut plus d'informations sur l'état de santé de notre population, la qualité de ses emplois et l'environnement non seulement matériel, mais aussi en termes de liens familiaux et sociaux des personnes.

Là où de telles données chiffrées existent déjà, elles fournissent des résultats plus mitigés que les indicateurs macroéconomiques. Ainsi, notre pays, qui se vante parfois d'être l'un des plus riches du monde à la mesure du PIB par tête d'habitant, connaît des performances bien plus modestes en matière de cohésion sociale et d'environnement.

Sommaire

Rési	umé	7
1. lr	négalités de revenus	13
	1.1. Rapport interquintile	13
	1.2. Coefficient de Gini	14
	1.3. Des écarts salariaux en progression	15
2. P	auvreté monétaire relative	18
	2.1. Seuils de risque de pauvreté	18
	2.2. Taux de risque de pauvreté	18
	2.3. Intensité de la pauvreté	19
	2.4. Efficacité des transferts sociaux	20
	2.5. Pauvreté selon l'âge et le sexe	23
	2.6. Pauvreté selon le niveau d'éducation	26
	2.7. Pauvreté selon le statut d'occupation du logement	26
	2.8. Pauvreté selon le type de ménage	27
	2.9. Joindre les deux bouts	28
3. T	ravailleurs pauvres	29
	3.1. Définition et données générales	29
	3.2. Pauvreté au travail selon le type du ménage	29
	3.3. Pauvreté au travail d'après l'intensité du travail	30
	3.4. Pauvreté au travail selon le type de contrat et la durée du travail	31
	3.5. Salaire social minimum et travailleurs pauvres	32
4. P	auvreté non monétaire	34
	4.1. Privation matérielle	34
	4.2 Conditions de logement	35

Note aux lecteurs

A moins qu'il n'en soit spécifié autrement, les données utilisées ici sont issues de l'enquête EU-SILC. Tout comme pour les conditions de travail relatives à l'Enquête sur les Forces de Travail, l'enquête EU-SILC sur les revenus et conditions de vie ne porte que sur les résidents. Ainsi, l'ensemble des indicateurs relatifs à la répartition des revenus et aux inégalités n'intègre que la population résidente. Au Luxembourg, les données EU-SILC sont collectées à travers le PSELL-3 (Panel Socio-Economique Liewen zu Lëtzebuerg), qui est une enquête lancée en 2003 auprès d'un échantillon représentatif de la population résidant au Luxembourg. Grâce à la méthodologie mise en œuvre pour sa réalisation, les résultats issus de cette enquête effectuée auprès d'un échantillon initial de quelque 3.500 ménages (9.500 individus) constituent des estimations précises des chiffres concernant l'ensemble de la population. Le PSELL-3 est réalisé chaque année par le CEPS/INSTEAD, en collaboration avec le STATEC.

Résumé

Dans les statistiques internationales, le Luxembourg est souvent présenté comme un pays riche, dont le PIB par tête d'habitant est un des plus élevés au monde. Si l'on regarde cependant de plus près, ces chiffres cachent une réalité qui comprend aussi des groupes de la population qui doivent lutter âprement pour mener une vie quotidienne décente.

S'il est vrai qu'avec un taux de risque de pauvreté de 13%, le Luxembourg se situe encore à un niveau inférieur à la moyenne européenne, on ne peut pas nier qu'il s'agit, avec 2 points de plus, de l'une des plus fortes progressions du taux de risque de pauvreté dans l'UE15 entre 1997 et 2008. Seules l'Allemagne, la Suède et la Finlande ont connu des progressions plus fortes. D'autres pays de l'Union européenne ont vu leur taux de risque de pauvreté diminuer.

L'écart des revenus, et parmi eux les salaires, s'accroît

Cette augmentation du taux de risque de pauvreté a été accompagnée ou peut-être même causée par une augmentation des inégalités de revenu depuis 1997. Le rapport interquintile, qui représente le rapport entre la limite des 20% des revenus les plus élevés et la limite des 20% des revenus les plus faibles, est passé de 3,6 à 4,1. Parallèlement, le classement du Luxembourg a également changé. Il est passé de la 4e à la 6e place des pays qui réalisent les meilleures performances en matière d'égalité des revenus. L'augmentation des inégalités de revenu est également reflétée par une augmentation du coefficient de Gini de 3 points depuis 1997.

En se basant sur la méthodologie utilisée pour adapter le salaire social minimum (SSM) et les pensions et rentes à l'évolution générale des salaires, l'on peut calculer le rapport interquantile S95/S20, qui nous indique combien de fois plus gagne la limite inférieure des 5% de salariés gagnant le plus (le plus faible revenu salarial de cette catégorie, soit le salaire le plus haut considéré) par rapport à la limite supérieure des 20% de salariés gagnant le moins (la plus forte rémunération de cette catégorie, soit le salaire le plus bas considéré).

Entre 1991 et 2008, ce rapport a fortement augmenté en passant de 3,3 à 3,9. Sur l'ensemble de la période considérée, on constate une progression des plus hauts salaires nettement plus rapide que le salaire moyen, dont l'augmentation a été légèrement plus rapide que pour les bas salaires.

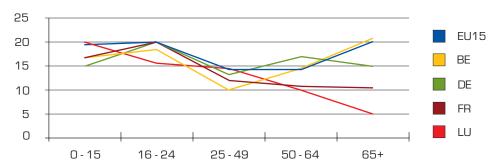
Pauvreté : les jeunes défavorisés

Si le Luxembourg connaît un taux de risque de pauvreté inférieur à la moyenne européenne, il existe cependant des différences marquantes en ce qui concerne les taux de risque de pauvreté par tranches d'âge.

Contrairement à ce qui se passe dans les autres pays européens, au Luxembourg, le taux de risque de pauvreté décroît constamment avec l'âge. C'est d'ailleurs au moment de la retraite que le taux de pauvreté est le plus faible alors que, dans de nombreux pays, c'est à ce moment qu'il est le plus élevé. Si le Luxembourg dispose du plus faible taux de risque de pauvreté en Europe pour les 65+, signe d'un système de pensions performant, à l'autre bout de l'échelle, le Luxembourg possède un des taux de risque de pauvreté des moins de 16 ans parmi les plus élevés de l'UE15 avec 20%, soit un enfant sur cinq.

En matière de pauvreté des enfants, le Luxembourg n'est devancé que par la Grèce, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et le Royaume-Uni.

Taux de risque de pauvreté par tranches d'âge (2008)



Ce taux de risque de pauvreté élevé des enfants apparaît clairement au niveau des taux selon le type de ménage. En ce qui concerne particulièrement les ménages avec enfant(s) à charge, l'on peut constater une stabilité des taux de risque de pauvreté de 2005 à 2008 à 17%. Il existe toujours des taux de risque de pauvreté très élevés pour les familles nombreuses, les familles monoparentales et les personnes isolées. Bien que le taux de risque de pauvreté des personnes monoparentales ait diminué de 5 points entre 2006 et 2008, il se situe toujours au niveau très élevé de 44%.

Retenons en outre que les locataires au Luxembourg sont proportionnellement nettement plus soumis au risque de pauvreté que les propriétaires. Les ménages locataires sont 29% à être exposés au risque de pauvreté alors que ce taux n'est que de 9% pour les ménages propriétaires. Au niveau européen, seuls deux pays, l'Espagne et le Royaume-Uni, ont des taux de risque de pauvreté des locataires supérieurs.

Pauvres, tout en travaillant

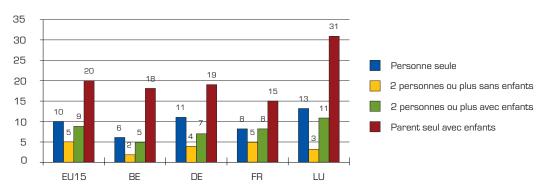
En matière de risque de pauvreté au travail, le Luxembourg se classe plutôt défavorablement. En effet, le taux de risque de pauvreté laborieuse du Luxembourg est plus élevé que la moyenne européenne et les « performances » du pays sont comparables aux pays méridionaux et au Royaume-Uni, les meilleurs résultats étant fournis par la Belgique, le Danemark, la Finlande et les Pays-Bas.

Ce sont surtout les travailleurs qui appartiennent à des familles avec enfants qui sont les plus exposés au risque de pauvreté.

Ainsi, alors que le taux de risque de pauvreté des travailleurs en couple sans enfants est de 3%, celui des travailleurs en couple avec un ou plusieurs enfants atteint 11%. C'est d'ailleurs uniquement dans la catégorie des ménages de deux personnes ou plus sans enfants que le Luxembourg réalise des performances comparables ou meilleures à celles de ses voisins avec 3% des personnes menacées de pauvreté.

Le risque de pauvreté des travailleurs est le plus fort dans les familles monoparentales, car 31% [!] des travailleurs élevant seuls leurs enfants y sont exposés.

Risque de pauvreté au travail par type de ménage en % (2008)



Dans tous les pays, plus l'intensité du travail augmente, plus le risque de pauvreté diminue. Toutefois, le travail ne protège pas dans le même ordre de grandeur contre la pauvreté dans tous les pays européens. Ainsi, au Luxembourg, même dans les ménages où l'intensité du travail est maximale, il y a encore 8% de travailleurs qui sont exposés au risque de pauvreté. C'est un des taux les plus élevés de l'Europe.

Les mauvais résultats du Luxembourg en matière de pauvreté laborieuse sont également documentés par le fait que le salaire social minimum ne permet pas forcément d'échapper au risque de pauvreté. En effet, un salarié payé au salaire social minimum, qui travaille pendant 12 mois, qui ne bénéficie pas d'autres sources de revenus, qui ne peut pas faire valoir des déductions fiscales et qui vit seul sera considéré comme en situation de risque de pauvreté d'un point de vue monétaire.

Pour échapper au risque de pauvreté monétaire, ce salarié doit gagner au moins 121% du salaire social minimum. Autrement dit, pour protéger contre la pauvreté, le salaire social minimum devrait augmenter de 21%. (voir page 32).

Alors qu'en Belgique et en France, le salaire minimum permet de vivre au-dessus du seuil de risque de pauvreté, tel n'est pas le cas pour le Luxembourg, où le salarié payé au salaire social minimum à temps plein doit bénéficier de transferts sociaux pour échapper au risque de pauvreté.

Seuils de risque de pauvreté et salaires minima bruts (2007)



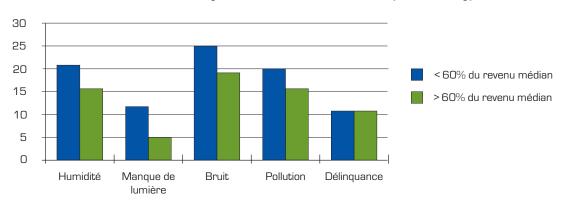
Conditions de vie : peu de privations au Luxembourg, mais plus de nuisances pour les ménages pauvres

La pauvreté n'est pas seulement mesurée en termes monétaires, mais elle est également associée à une privation de biens matériels et à l'incapacité de pouvoir disposer de tels ou tels équipements considérés comme appartenant à un ménage standard dans les pays où nous vivons.

Pour distinguer cette mesure de pauvreté de la pauvreté monétaire, on parle de pauvreté en termes de conditions de vie ou de privation matérielle.

L'analyse des inégalités de conditions de vie et de consommation consiste à repérer un certain nombre de privations ou de manques. On remarque qu'en matière de privations matérielles, le Luxembourg est bien situé. En effet, seuls 2% des ménages ne peuvent pas s'acheter une voiture ou un ordinateur, alors qu'en moyenne européenne, 5% des ménages souffrent de ces privations. Au Luxembourg, tous les ménages ont la possibilité matérielle de se procurer un téléviseur couleur, une machine à laver et un téléphone.

Etat et environnement du logement en fonction du revenu (Luxembourg)



Si l'on analyse les rapports entre pauvreté et conditions du logement, l'on peut cependant remarquer que les ménages pauvres souffrent proportionnellement plus de l'humidité et d'un manque de lumière que les ménages non pauvres. En effet, alors que seulement 5% des ménages non pauvres souffrent d'un manque de lumière, cette proportion est, avec 12%, plus que le double pour les ménages pauvres. Les ménages non pauvres sont 16% à souffrir de l'humidité, alors que plus d'un cinquième des ménages pauvres sont soumis à ces nuisances. Des écarts sont également à noter en ce qui concerne la pollution et le bruit, alors que les risques en matière de délinquance et de vandalisme se répartissent de manière égale indépendamment du revenu.

Aux moyens de cette publication, la Chambre des salariés veut jeter les bases d'une discussion plus approfondie sur la pauvreté. Les chiffres dont elle dispose à l'heure actuelle ne concernent que les résidents. L'on pourrait imaginer la prise en compte également des ménages frontaliers pour mesurer l'effet sur la pauvreté monétaire, notamment laborieuse.

En outre, les indicateurs de pauvreté relative (ou d'inégalité) prennent en compte les revenus, mais pas le patrimoine. Or un ménage qui dispose d'un patrimoine confortable connait la sécurité et peut même s'endetter pour consommer.

De plus, il faut suivre les statistiques en matière de pauvreté sur le long terme, pour analyser l'effet reproductif de la pauvreté et le manque de mobilité sociale ascendante.

Finalement, les données dont on dispose à l'heure actuelle ne permettent pas encore de constater l'effet réel en matière de réduction de la pauvreté des mesures en matière de

crédits d'impôt et de boni pour enfant introduites récemment. Le CEPS a analysé de manière ex ante le boni pour enfant et l'adaptation du barème fiscal. Il a conclu à une réduction importante du risque de pauvreté des enfants¹. Les nouvelles données sur les revenus de l'année 2008 ne seront disponibles qu'en automne 2010.

¹ BERGER, Frédéric : Les effets redistributifs du boni pour enfant et de l'adaptation des barèmes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, Etude réalisée pour le compte du Ministère de la Famille et de l'Intégration du Grand-Duché de Luxembourg, CEPS, avril 2008

1. Inégalités de revenus

1.1. Rapport interquintile

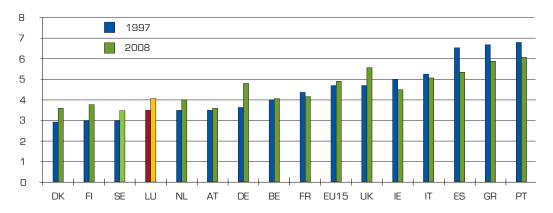
Cet indicateur représente le rapport entre la limite des 20% des revenus les plus élevés et la limite des 20% des revenus les plus faibles. Plus ce rapport est élevé, plus les inégalités de revenus sont donc fortes. Les revenus considérés sont l'ensemble des revenus et pas uniquement les salaires, mais également les revenus du patrimoine. Comme pour le calcul de la pauvreté monétaire relative, le revenu à la base des calculs du rapport interquintile est le revenu disponible équivalent adulte (voir page 18).

Sans surprise, les pays disposant des plus faibles rapports interquintiles sont les pays scandinaves. A l'autre bout de l'échelle, nous trouvons les pays du sud de l'Europe ainsi que le Royaume-Uni. Notons toutefois que les pays du nord de l'Europe ont vu leur niveau augmenter indiquant un accroissement des inégalités, alors que les pays du sud ont connu une diminution du rapport interquintile.

Le Luxembourg se situe à un niveau intermédiaire de 4,1 en 2008. Ce niveau est très proche de la France et la Belgique. Ceci signifie que la limite des 20% de revenus les plus élevés gagne 4,1 fois plus que la limite des 20% de revenus les plus faibles.

L'Allemagne quant à elle se situe désormais à un niveau relativement élevé, seulement dépassé par les pays du Sud ainsi que le Royaume-Uni.

Rapport interquintile S80/S20

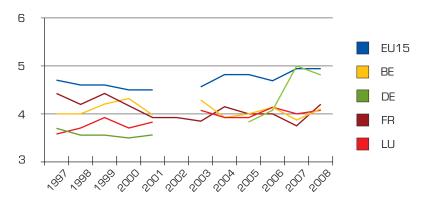


Par rapport à 1997, le Luxembourg a toutefois connu une tendance à l'augmentation des inégalités, le rapport interquintile passant de 3,6 à 4,1. Le rapport se situe au-dessus de la valeur de 4 depuis 2006. Jusqu'en 2001, le ratio moyen était de 3,7. Depuis 2003, il est en moyenne de 4. Parallèlement, le classement du Luxembourg a également changé. Il est passé de la 4° à la 6° place des pays qui réalisent les meilleures performances en matière d'égalité des revenus.

A l'inverse, la France connaît une légère baisse du rapport, pendant que la Belgique est relativement stable.

En Allemagne par contre, la progression est spectaculaire avec un ratio qui est passé de 3,7 à 4,8 en 11 ans. Cette forte progression hisse l'Allemagne au niveau moyen des inégalités de l'UE15, alors même que durant toute la fin des années 1990, le ratio oscillait entre 3,5 et 3,6.

Rapport interquintile S80/S20



Toutefois, le rapport interquintile utilisé traditionnellement pour mesurer les inégalités ne rend pas véritablement compte de l'ensemble des inégalités.

Ainsi, au lieu de diviser la population en cinq tranches égales pour comparer les extrêmes, on pourrait également considérer dix ou même 20 ou 100 tranches. Dans ce dernier cas, l'on pourrait calculer, à l'instar des pays comme la France et les Etats-Unis, la part du revenu perçue par le 1% des plus riches du pays.

Début avril 2010, l'Institut national de la statistique et des études économiques français (Insee) a publié l'édition 2010 de son étude sur « Les revenus et le patrimoine des ménages »² D'après l'institut, le nombre des riches a explosé en France de 2004 à 2007, et cette très forte augmentation est allée de pair avec une explosion de leurs revenus.

C'est par le haut que les inégalités se creusent depuis 2004, à travers l'augmentation des niveaux de vie des 5% les plus aisés, tandis que la proportion de personnes vivant audessous du seuil de pauvreté (60% du revenu médian) est passée, en un an, de 13,1% à 13,4%.

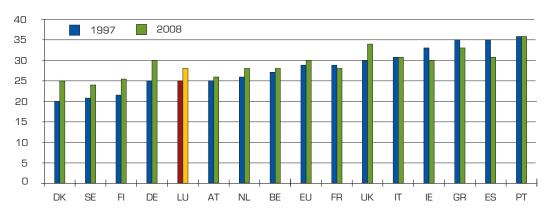
1.2. Coefficient de Gini

Le coefficient de Gini est une mesure d'inégalité des revenus des ménages. Les valeurs du coefficient évoluent entre 0 (cas d'égalité parfaite) et 100 (en cas d'inégalité maximale).

Le Luxembourg figure toujours à la 5° place du classement parmi les pays relativement peu inégalitaires en dépit d'une augmentation du coefficient de Gini. Ce qui ressort du graphique est une augmentation des inégalités mesurées par le coefficient de Gini dans les pays appartenant à la partie septentrionale de l'Union européenne, alors que les pays méridionaux et l'Irlande ont vu leurs inégalités se réduire.

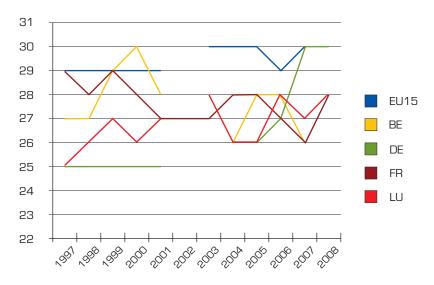
² http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/REVPMEN10e.PDF

Coefficient de Gini



Le Luxembourg a connu une augmentation du coefficient de Gini de 3 points depuis 1997. L'Allemagne connaît une très forte montée des inégalités en passant d'un niveau de 25 à la fin des années 1990 où elle était au regard de cet indicateur le pays le moins inégalitaire, avec le Luxembourg, à 30 en 2008. Notons également que les valeurs pour la Belgique et la France n'ont guère changé sur la période s'étendant de 1997 à 2008.

Coefficient de Gini - Evolution



1.3. Des écarts salariaux en progression

Les indicateurs les plus usuels des inégalités de revenus abordés dans les points précédents indiquent déjà une certaine progression pour le rapport interquintile et le coefficient de Gini. Rappelons que les données sont issues de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie et concernent l'ensemble des revenus, mais uniquement des résidents.

Les actualisations du coefficient d'ajustement du salaire social minimum (SSM) ainsi que des rentes et pensions permet une analyse de l'évolution des seuls revenus salariaux et ce, pour l'ensemble des salariés, qu'ils soient résidents ou non.

Le rapport S80/S20 concernant l'ensemble des revenus des résidents montrait déjà une augmentation au fil du temps. Nous avons toutefois souligné que les résultats pouvaient ne pas refléter totalement la réalité des inégalités car ne prenant pas en compte les extrêmes.

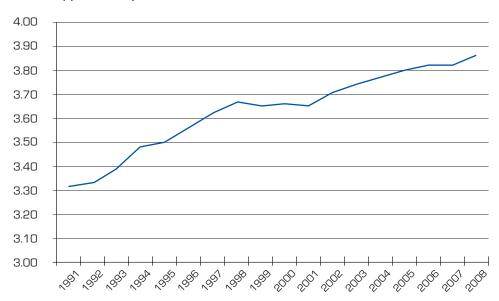
D'autre part, s'agissant de revenus globaux, il est possible que les transferts sociaux amoindrissent encore les inégalités ayant cours sur le marché du travail.

La méthodologie utilisée pour adapter le SSM et les pensions et rentes à l'évolution générale des salaires nous renseigne plus précisément en matière de revenus salariaux. Cette méthodologie est basée sur l'évolution du salaire horaire moyen, excluant les 20% des salaires les plus faibles et les 5% des salaires les plus élevés. Ces revenus salariaux intègrent le salaire annuel régulier ainsi que l'ensemble des primes et gratifications et sont rapportées au nombre d'heures effectuées.

Le rapport S95/S20 nous indique combien de fois plus gagne la limite inférieure des 5% de salariés gagnant le plus (le plus faible revenu salarial de cette catégorie, soit le salaire le plus haut considéré) par rapport à la limite supérieure des 20% de salariés gagnant le moins (la plus forte rémunération de cette catégorie, soit le salaire le plus bas considéré).

Entre 1991 et 2008, ce rapport a fortement augmenté en passant de 3,33 à 3,86. Ceci signifie qu'en 1991, le moins bien rémunéré des 5% de salaires les plus élevés gagnait 3,33 fois plus que le mieux payé des 20% des salariés les moins biens rémunérés (avec 25,16 euros de l'heure contre 7,56 euros). En 2008, il en gagnait 3,86 fois plus avec 49,23 euros de l'heure contre 12,75. Seule la période 1998-2001 a connu une relative stabilité, la progression étant relativement régulière sur le reste de la période.

Rapport interquantile S95/S20

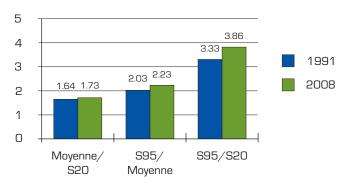


Source : Projet de règlement grand-ducal fixant les coefficients d'ajustement prévus à l'article 220 du Code de la sécurité sociale, calculs CSL

Au total, entre 1991 et 2008, le salaire le plus bas considéré a progressé de 3,1% par an en moyenne pendant que le salaire le plus élevé considéré a progressé de presque 1 point de plus à 4,0%. En termes réels, les évolutions ont été respectivement de 1,0% et 1,8%, ce qui signifie que les seconds ont progressé près de deux fois plus rapidement en termes réels (le déflateur utilisé étant la cote d'application moyenne, ce qui tend à surestimer l'évolution des salaires réels, la cote d'application évoluant moins rapidement que la cote d'échéance).

Durant ces quinze dernières années, le Luxembourg a donc connu une progression des inégalités salariales. En intégrant à l'analyse le salaire moyen, on constate que cette progression des inégalités salariales semble se faire tout au long de l'échelle salariale, mais de façon plus prononcée en haut de l'échelle. Ainsi, entre 1991 et 2008, si le salaire moyen est passé de de1,64 fois le salaire le plus bas considéré à 1,73, soit 0,09 point, le salaire le plus élevé considéré est lui passé de 2,03 fois le salaire moyen à 2,23 fois, soit 0,20 point. Plus le salaire est élevé, plus sa progression l'est ou, en d'autres termes, plus on gagne, plus on gagne plus.

Evolution des rapports entre les différents seuils de revenus



Source : Projet de règlement grand-ducal cité, calculs CSL

Sur l'ensemble de la période considérée, on constate une progression des plus hauts salaires nettement plus rapide que le salaire moyen, lui-même légèrement plus rapide que les bas salaires. Ainsi, pour le salaire horaire réel, si la progression annuelle moyenne est de 1,0% pour le plus faible salaire considéré, elle est de 0,3 point supérieure pour le salaire moyen pendant que le salaire le plus élevé considéré progresse, lui de 0,5 point de plus que le salaire moyen.

Progressions annuelles moyennes (en %) des salaires (1991 - 2008)



Source : Projet de règlement grand-ducal cité, calculs CSL

2. Pauvreté monétaire relative ou risque de pauvreté

Le seuil officiel de pauvreté est défini par les institutions européennes comme 60% du revenu médian. Le revenu médian est le revenu qui partage la population classée par ordre croissant du revenu, en deux parties égales (50% gagnent moins et 50% gagnent plus). Parmi ceux qui gagnent moins que le seuil, certains gagnent encore moins que 60% de ce seuil et sont donc qualifiés de « pauvres ». Dans ce qui suit, si nous parlons de pauvreté, nous entendons par là la pauvreté monétaire relative ou le risque de pauvreté.

Le revenu total disponible du ménage correspond au total des revenus monétaires nets perçus par le ménage et ses membres - y compris l'ensemble des revenus du travail (salaires, traitements et revenus d'activités indépendantes), les revenus privés (revenus du capital et de la propriété) et l'ensemble des transferts sociaux en numéraire percus, y compris les pensions de vieillesse nettes d'impôts et les allocations sociales versées.

Afin de traduire les différences de taille et de composition des ménages, les chiffres des revenus sont des montants par « équivalent adulte ». En d'autres termes, l'ensemble des revenus du ménage est divisé par sa taille équivalente calculée au moyen de l'échelle d'équivalence « OCDE modifiée ». Cette échelle donne un poids de 1,0 au premier adulte, de 0,5 aux autres membres du ménage âgés de 14 ans ou plus et de 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans. Le chiffre ainsi obtenu est attribué à chaque membre du ménage, adulte ou enfant. La taille équivalente d'un ménage comprenant deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans est donc : $1,0+0,5+(2 \times 0,3)=2,1$. On parle également de niveau de vie pour désigner le revenu disponible équivalent.

2.1. Seuils de risque de pauvreté

En 2008, le seuil de risque de pauvreté pour une personne était de 1.546 euros par mois. Pour un ménage composé de 2 adultes et 2 enfants de moins de 14 ans, il était de 3.247 euros par mois.

On peut aussi exprimer le seuil de risque de pauvreté en parités de pouvoir d'achat (PPA). Cette mesure permet de tenir compte des différentiels de prix entre les différents pays de l'Union européenne. Ainsi, en 2008, le seuil de risque de pauvreté était de 1.375 PPA par mois pour une personne et de 2.888 PPA pour un ménage composé de 2 adultes et 2 enfants de moins de 14 ans.

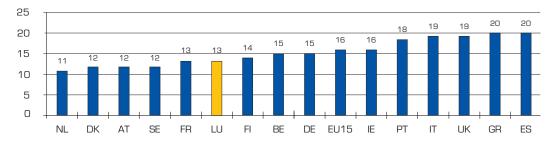
2.2. Taux de risque de pauvreté

Le taux de risque de pauvreté après transferts sociaux mesure la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe au-dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60% du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

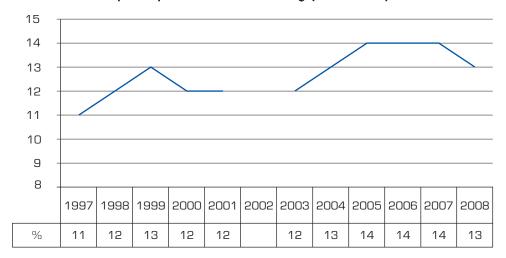
En 2008, 13,4% des résidents luxembourgeois vivaient au-dessous du seuil de pauvreté, à un niveau inchangé par rapport à 2007. La position du Luxembourg est intermédiaire par rapport aux pays voisins, mais tant le Luxembourg que ses pays voisins connaissent un taux de risque de pauvreté inférieur à la moyenne européenne. Tout comme pour les indicateurs d'inégalités, ce sont les pays scandinaves ainsi que les Pays-Bas et l'Autriche qui connaissent les taux de pauvreté les plus faibles au sein de l'UE15.

Toutefois, si la position du Luxembourg peut sembler plutôt favorable, on peut noter que le taux de risque de pauvreté luxembourgeois a l'air de se stabiliser à un haut niveau. En 1997, seulement 11% de la population vivaient sous le seuil de pauvreté. Il s'agit, avec 2 points de plus, de l'une des plus fortes progressions du taux de risque de pauvreté dans l'UE15 entre 1997 et 2008. Seules l'Allemagne (de 12% à 15%), la Suède (de 8% à 12%) et surtout la Finlande (de 8% à 14%) ont connu des progressions plus fortes. D'autres pays de l'Union européenne ont vu leur taux de risque de pauvreté diminuer.

Taux de risque de pauvreté (2008)



Taux de risque de pauvreté au Luxembourg (1997-2008)



2.3. Intensité de la pauvreté

La pauvreté correspond à une réalité très différente selon que les ménages disposent de revenus proches du seuil de pauvreté ou très au-dessous. L'intensité de la pauvreté (ou « poverty gap ») est généralement mesurée par l'écart entre le revenu (médian ou moyen) des pauvres et le seuil de pauvreté, c'est-à-dire l'écart relatif médian au seuil de pauvreté.

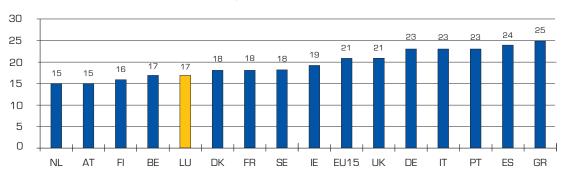
Plus l'écart relatif médian au seuil de pauvreté est élevé, plus la pauvreté est intense. Concrètement, il est calculé de la façon suivante : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre)/seuil de pauvreté.

Ainsi, au Luxembourg, avec 17%, cela signifie que parmi toutes les personnes vivant sous le seuil de pauvreté, 50% disposent d'un revenu inférieur à 83% du seuil de pauvreté et 50% un revenu supérieur. Plus l'écart relatif médian au seuil de pauvreté est faible, plus la population pauvre est concentrée à un niveau proche du seuil de pauvreté et donc, moins la pauvreté est intense.

Comme le montre le graphique ci-dessous, le Luxembourg est en situation plutôt favorable au sein de l'UE15 avec 50% de la population pauvre disposant d'un revenu supérieur à 83% du seuil de pauvreté. Notons tout de même que par rapport aux pays voisins, en Belgique, la pauvreté est aussi intense alors même que le pays dispose d'un taux de pauvreté supérieur. A contrario, en Allemagne, l'intensité en pauvreté est une des plus fortes avec 24%, signifiant que 50% de la population pauvre dispose d'un revenu inférieur à 76% du seuil de pauvreté.

Ce sont les Pays-Bas et l'Autriche qui ont l'intensité de la pauvreté la plus faible avec 15%, alors que les pays méridionaux ont l'intensité la plus élevée. Il s'agit des mêmes pays qui ont respectivement les meilleurs et les plus mauvais taux de risque de pauvreté.

Ecart relatif médian au seuil de pauvreté en % (2008)



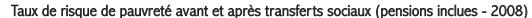
2.4. Efficacité des transferts sociaux

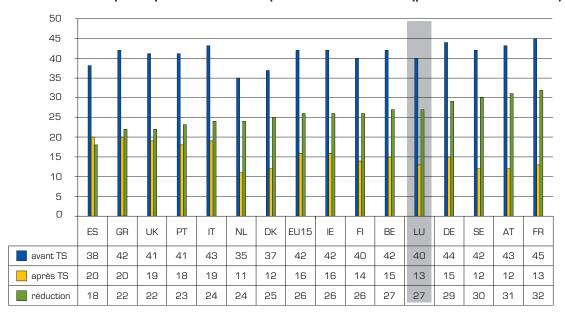
Le taux de pauvreté présenté jusqu'ici concernait le taux de pauvreté après transferts sociaux. Il s'agit donc d'un taux de pauvreté avant l'intervention de l'Etat pour corriger les inégalités.

Le graphique suivant montre l'efficacité des transferts sociaux en indiquant les taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux, ainsi que la réduction du taux de risque de pauvreté grâce aux transferts sociaux.

Ainsi, pour le Luxembourg, avant transferts sociaux, pensions inclues, le taux de pauvreté de la population résidente était en 2008 de 40%, signifiant que sans transferts sociaux dont les pensions, 4 personnes sur 10 vivaient en 2008 sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire 60% du revenu médian. En intégrant les transferts sociaux, le taux de pauvreté tombe à 13%, soit une réduction du taux de risque de pauvreté de 27 points.

Le Luxembourg apparaît en milieu de tableau au sein de l'UE15. Il est légèrement plus efficace que la moyenne européenne. Remarquons toutefois que les trois pays voisins connaissent une efficacité au moins aussi grande que le Luxembourg avec une réduction du taux de pauvreté après transferts sociaux égale ou plus importante qu'au Luxembourg, tout particulièrement la France. Cette dernière connaît le taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux le plus élevé de l'UE15 avec 45% de la population, celui-ci se réduisant à 13% après transferts, permettant ainsi une réduction du taux de risque de pauvreté de 32 points.

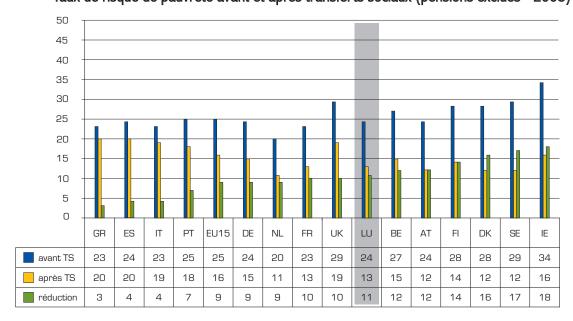




Ce classement peut toutefois être grandement influencé par la structure démographique et la proportion de retraités dans un pays, surtout si la majorité d'entre eux vivent essentiellement des transferts sociaux.

Pour illustrer ce phénomène, on peut observer le taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux, mais pensions exclues. Ainsi, le taux de risque de pauvreté calculé sur l'ensemble des revenus, y compris les pensions, est relativement faible au Luxembourg avec 24%, seuls 4 pays faisant mieux (les Pays-Bas avec 20%, ainsi que la France, l'Italie et la Grèce avec 23%). Toutefois, après transferts autres que les pensions, le taux de risque de pauvreté descend à 13%, soit une réduction de 11 points qui est légèrement supérieure à la moyenne de l'UE15. Notons que les pays scandinaves disposant des taux de risque de pauvreté parmi les plus faibles de l'UE15 après transferts partent d'un niveau relativement élevé de pauvreté avant transfert hors pensions.

Taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux (pensions exclues - 2008)



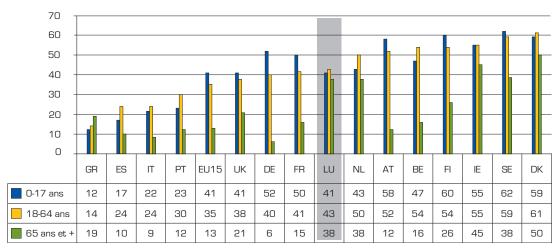
Si l'on observe maintenant l'efficacité des transferts sociaux hors pensions, selon les catégories d'âge, on constate que le Luxembourg figure parmi les pays où les transferts sociaux sont les moins efficaces de l'UE15.

Pour la catégorie des 18-65 ans, c'est-à-dire principalement des actifs, les transferts sociaux ne permettent de réduire le taux de risque de pauvreté que de 43 %, ce qui est une performance moyenne, les pays scandinaves, mais aussi les Pays-Bas, la Belgique et l'Autriche réalisant des scores plus élevés.

En matière de réduction du risque de pauvreté des enfants (0-17 ans), le Luxembourg réalise des performances encore plus mauvaises, puisque son score, 41%, ne correspond qu'à la moyenne européenne.

La meilleure performance relative du Luxembourg en matière de réduction du risque de pauvreté est accomplie pour les personnes âgées, puisque dans ce domaine, seulement deux pays dépassent le nôtre, à savoir l'Irlande et le Danemark.

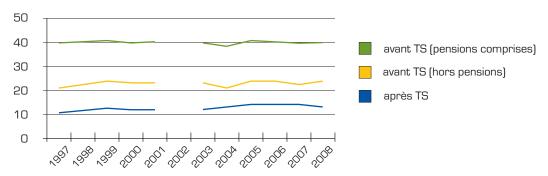
Efficacité des transferts sociaux hors pensions (2008)



Note : les chiffres correspondent à la réduction (en pour cent) du taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux (hors pensions)

Sur les onze dernières années, le Luxembourg a globalement connu une progression du taux de risque de pauvreté, celui-ci étant passé de 11 à 13% de la population. Cette progression peut sembler atypique dans la mesure où le taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux, pensions comprises, est resté quasiment stable sur l'ensemble de la période, en passant de 39% à 40%. Le taux de risque avant transferts sociaux, pensions exclues, augmente également de 2 points comme le taux après transferts sociaux, pour passer de 22% à 24%.

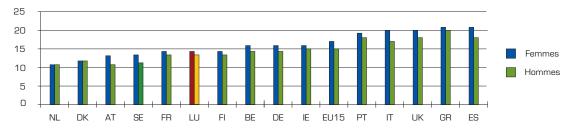
Evolution des taux de risque de pauvreté au Luxembourg



2.5. Pauvreté selon l'âge et le sexe

Il existe globalement assez peu de différences entre les sexes concernant le taux de risque de pauvreté, même si systématiquement, c'est en défaveur des femmes qu'elles se produisent. Les Pays-Bas et le Danemark sont les seuls pays à connaître une égalité parfaite entre les sexes. Dans tous les autres pays, les différences sont généralement de 1 à 2 points. La différence de taux de risque de pauvreté entre hommes et femmes atteint tout de même trois points en Espagne et en Italie. Le Luxembourg, avec un point de différence, fait partie des pays où la pauvreté touche de manière quasiment identique hommes et femmes.

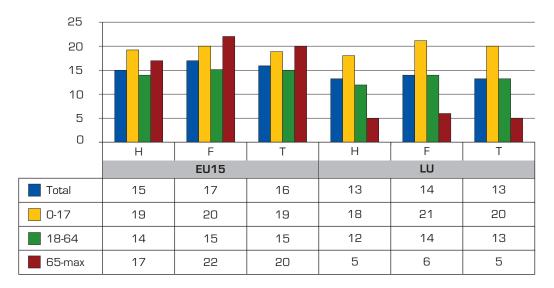
Taux de risque de pauvreté selon le sexe (2008)



Si l'on différencie selon les catégories d'âge, notons tout de même que presque systématiquement les taux de risque de pauvreté féminins devancent de peu ceux des hommes, et ce, pour toutes les catégories d'âge.

Le Luxembourg ne fait pas exception. Dans les grands groupes d'âge, les hommes connaissent des taux de risque de pauvreté inférieurs à ceux des femmes. Pour les personnes audessous de 18 ans, on remarquera un taux de risque de pauvreté féminin même de trois points supérieur au masculin avec respectivement 21% et 18%.

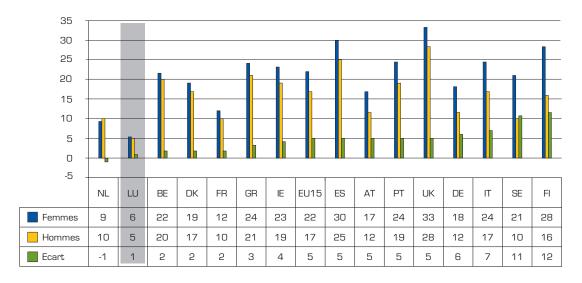
Taux de risque de pauvreté selon l'âge et le sexe (2008)



En moyenne européenne, c'est dans la catégorie des 65 ans et plus que l'écart hommesfemmes est le plus important concernant le taux de risque de pauvreté. Sans doute faut-il y voir un effet des systèmes de pensions et la moindre durée de cotisation des femmes qui le plus souvent n'ont pas connu de carrières complètes.

Dans cette catégorie d'âge, c'est le Luxembourg qui, avec les Pays-Bas, pour qui l'écart est également de 1 point, mais en défaveur des hommes, connaît la moins forte disparité entre hommes et femmes, le taux de risque de pauvreté féminin étant de seulement un point supérieur à celui des hommes. Le système de pensions luxembourgeois n'y est sans doute pas étranger et notamment le système de pensions de survie.

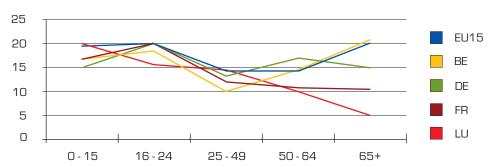
Taux de risque de pauvreté selon l'âge et le sexe - 65 ans et plus (2008)



Pour ce qui est de l'âge, le Luxembourg connaît une structure tout de même relativement atypique par rapport aux autres pays européens. Dans systématiquement tous les pays de l'UE15, le taux de pauvreté augmente à partir d'un certain âge. Dans la plupart des pays, le taux de risque de pauvreté atteint son minimum pour les 25-49 ans pour remonter ensuite à partir de 50 ans. Quelques pays cependant connaissent une baisse du taux de pauvreté

jusqu'à la catégorie des 50-64 ans comme les pays scandinaves et les Pays-Bas, ceci étant généralement associé à des taux d'emploi élevés des travailleurs âgés.



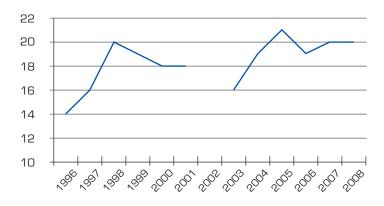


Au Luxembourg, cependant, le taux de risque de pauvreté décroît constamment avec l'âge. C'est d'ailleurs au moment de la retraite que le taux de pauvreté est le plus faible alors que dans de nombreux pays, c'est à ce moment qu'il est le plus élevé, ou simplement devancé par les 16-24 ans, ce qui est somme toute logique, cette période correspondant à l'entrée dans la vie active et surtout à une période d'études pour de nombreux jeunes.

Si le Luxembourg dispose du plus faible taux de risque de pauvreté des 65+ en Europe, signe d'un système de pensions performant, à l'autre bout de l'échelle, le Luxembourg possède un des taux de risque de pauvreté des moins de 16 ans parmi les plus élevés de l'UE15 avec 20%, soit un enfant sur cing.

En matière de pauvreté des enfants, le Luxembourg n'est devancé que par la Grèce, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et le Royaume-Uni.

Taux de risque de pauvreté des moins de 16 ans au Luxembourg (2008)



On notera que la situation s'est nettement dégradée par rapport à 1996, mais également entre 2003 et 2005, le taux de risque de pauvreté des enfants passant de 16% à 21%.

Une politique sociale ambitieuse mériterait de se pencher sur ce phénomène pour, si ce n'est supprimer totalement la pauvreté, tout au moins aplanir la courbe afin de ne pas faire de l'âge une variable discriminante en matière de pauvreté.

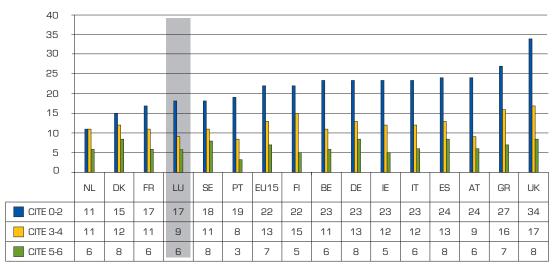
Pour amener le taux de pauvreté à 0, il conviendrait de faire en sorte que personne ne perçoive de revenu annuel après transferts sociaux inférieur à 18.552 euros correspondant à 60% du revenu médian (30.920 euros) pour une personne seule et 38.964 euros pour un ménage de deux adultes et deux enfants.

2.6. Pauvreté selon le niveau d'éducation

L'éducation est un rempart efficace contre la pauvreté. Quel que soit le pays, plus le niveau d'éducation est élevé, plus le taux de risque de pauvreté est faible.

Le Luxembourg se classe généralement bien, mais pour le niveau d'éducation intermédiaire, sa performance relative est la meilleure, puisque seulement 9% des personnes à niveau d'éducation moyen sont exposées au risque de pauvreté, la moyenne européenne étant de 13%. Un seul pays connaît un taux plus favorable dans la population des moyennement qualifiés : le Portugal.

Taux de risque de pauvreté selon le niveau d'éducation (2008)



CITE 0-2 : Enseignement préprimaire, primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire CITE 3-4 : Enseignement du deuxième cycle secondaire et enseignement postsecondaire qui n'est pas du supérieur

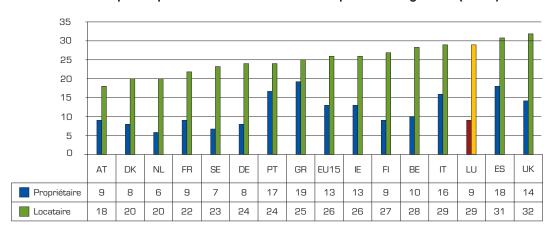
CITE 5-6 : Enseignement supérieur

2.7. Pauvreté selon le statut d'occupation du logement

Dans tous les pays, les locataires sont plus soumis à la pauvreté que les propriétaires. Ceci est somme toute logique dans la mesure où l'accession à la propriété ne peut se faire qu'à la condition de disposer de revenus suffisants.

On notera cependant que les locataires au Luxembourg sont proportionnellement nettement plus exposés au risque de pauvreté que les propriétaires puisque seuls deux pays ont des taux de risque de pauvreté des locataires supérieurs. Compte tenu des coûts d'accession à la propriété au Luxembourg, cela souligne les difficultés des ménages les plus défavorisés. Ceci est d'autant plus inquiétant que les ménages les plus pauvres, ayant des difficultés à accéder à la propriété seront pénalisés tout au long de leur vie dans la mesure où ils continueront à verser des loyers jusqu'à la fin de leur vie, les privant ainsi de toute possibilité de constitution d'un patrimoine à léguer à leurs enfants.

Taux de risque de pauvreté selon le statut d'occupation du logement (2008)



2.8. Pauvreté selon le type de ménage

En ce qui concerne particulièrement les ménages avec enfant(s) à charge, l'on peut constater une stabilité des taux de risque de pauvreté de 2005 à 2008. Il existe toujours des taux de risque de pauvreté très élevés pour les familles nombreuses, les familles monoparentales et les personnes isolées. Bien que le taux de risque de pauvreté des personnes monoparentales ait diminué de 5 points entre 2006 et 2008, il se situe toujours au niveau très élevé de 44%, en nette progression par rapport à 2005.

Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage au Luxembourg 2005 – 2008

	2005	2006	2007	2008
Ménages avec enfant(s) à charge	18%	17 %	17 %	17 %
2 adultes avec 1 enfant à charge	12%	10%	10%	11%
2 adultes avec 2 enfants à charge	18%	15%	14%	14%
2 adultes avec 3 enfants ou plus à charge	21%	25%	25%	26%
Isolé avec enfant(s) à charge	33%	49%	45%	44%
Ménages sans enfant à charge	8%	10%	9%	8%
Isolé	16%	17%	15%	14%
Isolé femme	16%	16%	13%	13%
Isolé homme	15%	19%	17%	15%
Isolé de moins de 65 ans	20%	22%	17%	17%
Isolé de 65 ans et plus	7 %	8%	11%	8%
2 adultes de moins de 65 ans sans enfant à charge	6%	8%	8%	8%
2 adultes dont au moins 1 est âgé de 65 ans et plus sans enfant à charge	8%	7 %	5%	3%

De manière générale, les ménages sans enfants à charge connaissent des taux de risque de pauvreté moins élevés que les ménages avec enfants à charge. Ceci est notamment vrai pour les personnes vivant en couple et tout particulièrement pour les couples dont une personne au moins est retraitée. En 2008, ce sont ces ménages qui ont le taux de risque de pauvreté de loin le plus faible avec seulement 3%.

2.9. Joindre les deux bouts

Tandis que la mesure du risque de pauvreté monétaire repose sur des considérations objectives, la mesure à la base étant le revenu disponible équivalent du ménage, on peut également chercher à cerner la pauvreté d'une manière un peu plus subjective, en demandant aux personnes si elles ont des difficultés à joindre les deux bouts.

L'étude EU-SILC permet d'évaluer la pauvreté subjective en posant aux ménages la question concernant leur capacité de pouvoir « joindre les deux bouts », la graduation allant de « ménages joignant les deux bouts très facilement » à « ménages joignant les deux bouts avec beaucoup de difficultés ». On peut alors aisément admettre que si un ménage répond qu'il a des difficultés à joindre les deux bouts, il exprime une certaine forme de pauvreté.

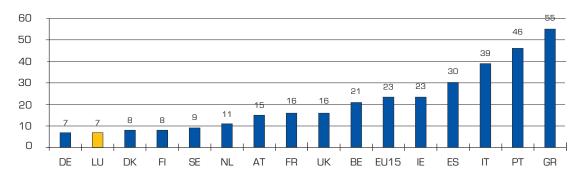
Dans le graphique ci-dessous, nous avons additionné les pourcentages des ménages qui ont des difficultés et de très grandes difficultés à joindre les deux bouts.

Au Luxembourg, 7% des ménages éprouvent des difficultés, voire de graves difficultés à joindre les deux bouts en 2008 (le pourcentage de ménages qui éprouvent de très grandes difficultés pour joindre les deux bouts étant de 2% et celui des ménages exprimant des difficultés étant de 5%). Le Luxembourg se situe assez favorablement par rapport aux autres pays de l'Union européenne des 15 et à la moyenne européenne.

Il existe toutefois de fortes disparités en matière de l'évaluation de la situation financière, si l'on tient compte du type du ménage. Alors que seulement 4% des ménages composés de 2 adultes sans enfant expriment des difficultés ou de grandes difficultés, cette proportion s'élève à 30% pour les ménages monoparentaux et à 13% pour les ménages composés de 2 adultes et de 3 enfants.

En outre, la situation est plus morose pour les locataires. Beaucoup de locataires louent leur habitation parce qu'ils ne disposent pas ou pas encore de revenus et/ou d'une épargne suffisants pour accéder à la propriété. En effet, si 18% des ménages estiment que leurs ressources mensuelles les placent dans des conditions de vie plutôt difficiles, difficiles ou très difficiles, cette proportion s'élève à 33% pour les ménages locataires contre 19% pour les ménages accédants et 6% seulement pour les ménages propriétaires³.

Difficultés à joindre les deux bouts (2008)



 $^{^3}$ HAAG, Antoine : Difficile de joindre les deux bouts ? Une question récurrente pour les locataires ; CEPS Vivre au Luxembourg n°62, octobre 2009 ; données de 2007

3. Travailleurs pauvres

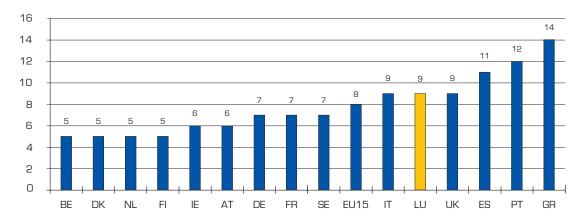
3.1. Définition et données générales

Au niveau européen, un travailleur pauvre est défini comme une personne qui exerce une activité professionnelle (à temps plein ou à temps partiel) pendant plus de la moitié de l'année de référence et qui, malgré tout, durant cette même année, vit dans un ménage en situation de risque de pauvreté monétaire. Le concept de travailleur pauvre est donc un concept hybride, la « pauvreté » d'un travailleur pouvant résulter aussi bien de facteurs liés au revenu de ce travailleur (niveau du salaire, nombre de mois et d'heures travaillés, qualification, expérience...) que de facteurs liés à son ménage (nombre d'apporteurs de revenus, nombre de personnes à charge...). Cette catégorie de travailleurs pauvres n'est pas identique à celle des travailleurs à bas salaire, pour lesquels l'on regarde uniquement le salaire à titre individuel. En Europe, sont considérées comme travailleurs à bas salaire, les personnes qui perçoivent moins des deux tiers du salaire médian de leur pays.

8% des travailleurs européens sont des « travailleurs pauvres », soit 20 millions de personnes. Ils sont menacés de pauvreté malgré le fait qu'ils ont un travail.

Si le Luxembourg a un taux général de risque de pauvreté inférieur à la moyenne européenne, il en est autrement en ce qui concerne le risque de pauvreté au travail. Ici, le Luxembourg se classe plutôt défavorablement. En effet, le taux de risque de pauvreté laborieuse du Luxembourg est plus élevé que la moyenne européenne et les « performances » du pays sont comparables à celles des pays méridionaux et du Royaume-Uni, les meilleures performances étant accomplies par la Belgique, le Danemark, la Finlande et les Pays-Bas.

Taux de risque de pauvreté au travail en % (2008)



3.2. Pauvreté au travail selon le type du ménage

Ce sont surtout les travailleurs qui appartiennent à des familles avec enfants qui sont les plus exposés au risque de pauvreté.

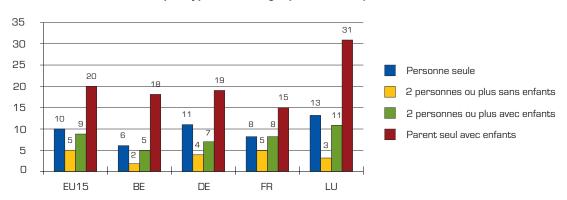
Ainsi, alors que le taux de pauvreté des travailleurs en couple sans enfants est de 3%, celui des travailleurs en couple avec un ou plusieurs enfants atteint 11%. C'est d'ailleurs uniquement dans la catégorie des ménages de deux personnes ou plus sans enfants que le Luxembourg réalise des performances comparables ou meilleures à celles de ses voisins avec 3% des personnes menacées de pauvreté.

Le risque de pauvreté est le plus fort dans les familles monoparentales, car 31% [!] des travailleurs élevant seuls leurs enfants y sont exposés.

Dans cette catégorie de ménages, le Luxembourg occupe une place particulièrement défavorable. En effet, en moyenne européenne, 20% des personnes élevant seules leurs enfants tout en travaillant sont exposées au risque de pauvreté. Dans nos pays voisins, le pourcentage est inférieur à la moyenne européenne.

En ce qui concerne les ménages de deux personnes ou plus avec enfants et les personnes vivant seules, les taux de risque de pauvreté au travail sont également supérieurs à ceux de tous nos pays voisins et de la moyenne européenne.

Pauvreté au travail par type de ménage (en %, 2008)

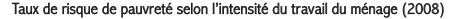


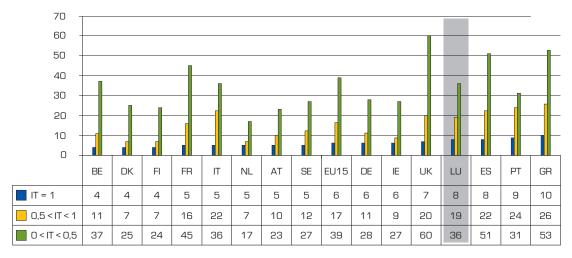
3.3. Pauvreté au travail d'après l'intensité du travail

Deux travailleurs disposant de la même rémunération ne connaissent pas nécessairement le même risque de pauvreté, puisque le concept de travailleurs pauvres se distingue de celui de bas salaire. Ainsi, par exemple, un travailleur à bas salaire peut échapper au risque de pauvreté si son conjoint bénéficie d'un revenu suffisamment élevé, alors qu'un salarié percevant un salaire moyen peut être confronté à la pauvreté si le conjoint ne dispose pas ou peu de revenus personnels.

Il est donc évident que plus un ménage comporte de personnes exerçant une activité, moins celui-ci est soumis au risque de pauvreté. Un ménage qui comprend 2 adultes et 1 enfant à charge dont les deux adultes travaillent doit donc être exposé à un risque de pauvreté a priori plus faible qu'un ménage de 2 adultes et 1 enfant à charge dont un seul adulte travaille.

Pour mesurer ce raisonnement, on utilise l'indicateur de l'intensité au travail. Il mesure le ratio du nombre de mois travaillés par les personnes en âge de travailler dans le ménage sur le nombre de mois qui pourraient être travaillés par ces mêmes personnes. Ainsi par exemple, un ménage de 2 personnes dont une seule travaille donnera donc un ratio de : 1x12 / 2x12 = 0,5.





Ménages avec enfants

Dans tous les pays, plus l'intensité du travail augmente, plus le risque de pauvreté diminue. Toutefois, le travail ne protège pas dans le même ordre de grandeur contre la pauvreté dans tous les pays européens. Prenons le cas du Luxembourg. Même dans les ménages où l'intensité du travail est maximale, il y a encore 8% de travailleurs qui sont exposés au risque de pauvreté. C'est un des taux les plus élevés de l'Europe. Pour ce qui est de l'intensité comprise entre 0,5 et 1, seulement trois pays réalisent des scores plus mauvais que le Luxembourg, alors que pour l'intensité faible comprise entre 0 et 0,5, le Luxembourg se classe légèrement plus favorable. Son taux de risque de pauvreté laborieuse est dépassé dans 5 pays.

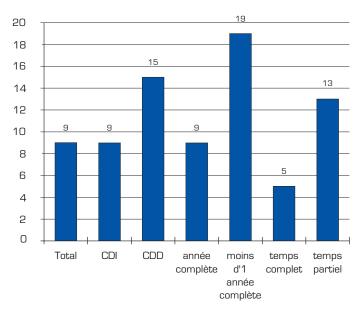
3.4. Pauvreté au travail selon le type de contrat et la durée du travail

Puisque ce sont les revenus perçus durant une année civile qui sont pris en compte pour déterminer si un travailleur est pauvre ou non, les personnes qui ont travaillé 12 mois à temps plein sont plus épargnées de la pauvreté que celles ayant travaillé moins de 12 mois, les premiers ayant un taux de risque de pauvreté de 9% et les autres étant 19% à être exposés au risque de pauvreté.

En outre, les travailleurs à temps partiel sont plus souvent exposés au risque de pauvreté (13%) que ceux qui travaillent à temps complet (5%).

Les travailleurs ayant un contrat limité dans le temps sont plus exposés à la pauvreté que ceux ayant un contrat à durée indéterminée : 15% contre 9%.

Pauvreté au travail en fonction du contrat et de la durée de travail (Luxembourg, 2008)



3.4. Salaire social minimum et travailleurs pauvres

Puisque le travail préserve dans une grande mesure de la pauvreté, il est normal de se poser la question de l'efficacité du salaire social minimum en matière de lutte contre la pauvreté laborieuse.

Au Luxembourg, pour rappel, en 2008, pour une personne seule, le seuil de risque de pauvreté monétaire relative, qui fait référence aux revenus nets perçus durant l'année civile 2007, est de 1.546 euros/mois.

En 2007, le salaire social minimum brut était de 1.570,28 euros/mois, soit environ 1.310,17 euros nets/mois⁴.

Donc, un salarié payé au salaire social minimum, qui travaille pendant 12 mois, qui ne bénéficie pas d'autres sources de revenus et qui vit seul sera considéré comme en situation de « risque de pauvreté » d'un point de vue monétaire. Pour échapper au risque de pauvreté monétaire, un salarié qui travaille 12 mois à temps plein, qui vit seul, dont le revenu est composé uniquement de son salaire et qui ne peut pas faire valoir des déductions fiscales, doit gagner au moins 121% du salaire social minimum. Autrement dit, pour protéger contre la pauvreté, le salaire social minimum devrait augmenter de 21%.

Seuils de risque de pauvreté et salaires minima bruts (2007)



⁴ Taux de cotisation pension de 8%, taux de cotisation maladie (ouvriers) de 5,05% et taux de contribution pour l'assurance dépendance de 1,4%. Impôt sur les salaires classe 1 : 38,70 euros

Si nous prenons le cas de nos voisins belges et français, chez qui existe également un salaire minimum légal, les salariés vivant seuls, payés au salaire minimum, travaillant pendant 12 mois à temps complet, disposent d'un revenu brut supérieur de 43% à 45% au seuil de risque de pauvreté monétaire de leur pays respectif et échappent donc à la pauvreté. Les seuils de risque de pauvreté monétaire relative de la Belgique et de la France représentent respectivement 58% et 57% de celui du Luxembourg alors que leurs salaires minima bruts représentent 82% de celui du Luxembourg. Alors qu'en Belgique et en France, le salaire minimum permet de vivre au-dessus du seuil de risque de pauvreté, tel n'est pas le cas pour le Luxembourg, où le salarié payé au salaire social minimum à temps plein doit bénéficier de transferts sociaux pour échapper au risque de pauvreté.

4. Pauvreté non monétaire

Jusqu'à présent, nous nous sommes basés uniquement sur les aspects monétaires de la pauvreté. Mais la pauvreté est également associée à une privation de biens matériels et à l'incapacité de pouvoir disposer de tels ou tels équipements considérés comme appartenant à un ménage standard dans les pays où nous vivons.

Pour distinguer cette mesure de pauvreté de la pauvreté monétaire, on parle de pauvreté en termes de conditions de vie.

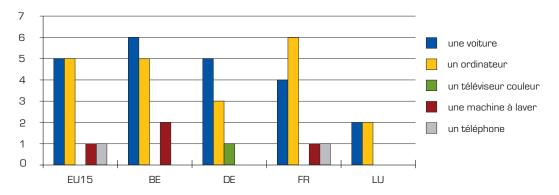
L'analyse des inégalités de conditions de vie et de consommation consiste à repérer un certain nombre de privations ou de manques. Par rapport à l'approche monétaire de la pauvreté, cette analyse réduit l'effet des fluctuations à court terme du revenu des individus. L'impact de ces fluctuations sur la consommation est en effet atténué, si l'on suppose que les individus consomment non pas en fonction de leur revenu courant, mais en fonction de leur « revenu permanent » anticipé sur le long terme.

4.1. Privation matérielle

La mesure de la pauvreté en termes de conditions de vie repose sur le repérage d'un certain nombre de manques. On les évalue à partir d'un ensemble d'items qui s'interprètent comme les éléments d'un bien-être matériel standard, c'est-à-dire largement diffusés dans la population. C'est le cumul de manques, et non le manque d'un de ces éléments pris isolément, qui est significatif ; ce cumul est mesuré par un « score de privations ».

Parmi les biens durables, l'on peut citer les équipements suivants : téléviseur couleur, téléphone, ordinateur, machine à laver, voiture.

Pourcentage de ménages ne pouvant pas s'acheter...



On remarque qu'en matière de privations matérielles, le Luxembourg est bien situé. En effet, seuls 2% des ménages ne peuvent pas s'acheter une voiture ou un ordinateur, alors qu'en moyenne européenne, 5% des ménages souffrent de ces privations. Au Luxembourg, tous les ménages ont la possibilité matérielle de se procurer un téléviseur couleur, une machine à laver et un téléphone.

D'autres items concernent les services ou loisirs suivants : le ménage a-t-il les moyens financiers lui permettant, s'il le souhaite, de :

- maintenir le logement à la bonne température ;
- acheter des vêtements neufs (et non d'occasion);

- disposer pour chaque adulte de 2 paires de chaussures ;
- manger de la viande ou équivalent tous les deux jours ;
- recevoir des parents ou amis au moins une fois par mois ;
- faire des cadeaux au moins une fois par an ;
- partir en vacances une semaine une fois par an ?

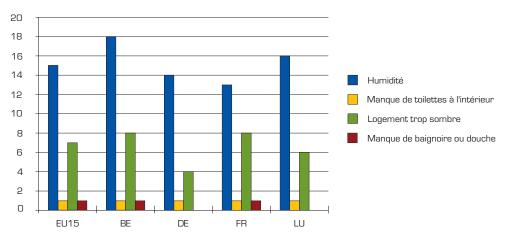
4.2. Conditions de logement

Comme nous l'avons montré ci-dessus, le taux de risque de pauvreté au Luxembourg est de 29% pour les locataires et de 9% pour les propriétaires en 2008.

Au-delà de cette mesure monétaire, on peut également analyser la qualité des logements. Si les ménages qui manquent d'une douche ou baignoire et/ou de toilettes à l'intérieur de leur logement sont rares à notre époque, il existe toutefois un nombre non négligeable de ménages qui se plaignent de logements humides et/ou trop sombres. Le Luxembourg n'est pas épargné, puisque 16% de la population totale enquêtée déclarent connaître des problèmes d'humidité. Ce pourcentage est plus élevé que ceux de la moyenne européenne et, parmi nos voisins, l'Allemagne et la France.

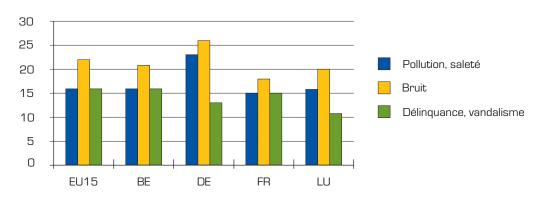
De même, en matière de luminosité, 6% des ménages déclarent que leur logement est trop sombre, la moyenne européenne étant de 7%.

Etat des logements



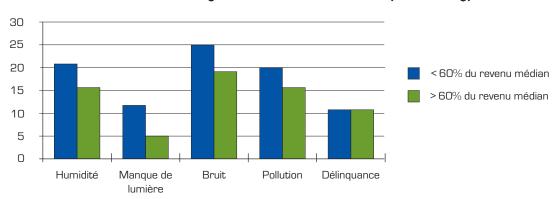
En portant le regard également sur l'environnement du logement, on voit que l'exposition au bruit cause le plus fréquemment des nuisances, et ceci en moyenne européenne, au Luxembourg et dans ses pays voisins. Si les ménages luxembourgeois ne se distinguent pas fortement de la moyenne européenne en matière de pollution ou de bruit (ils sont 16% à se plaindre de la pollution en Europe et au Luxembourg et respectivement 22% et 20 % à souffrir du bruit), ils semblent se sentir plus en sécurité. En effet, au Luxembourg, seulement 11% des ménages se sentent menacés par la délinquance, la violence et le vandalisme, les proportions allant de 13% à 16% dans nos pays voisins et dans la moyenne européenne.

Environnement du logement



Si l'on analyse les rapports entre pauvreté et conditions du logement, l'on peut remarquer que les ménages pauvres souffrent proportionnellement plus de l'humidité et d'un manque de lumière que les ménages non pauvres. En effet, alors que seulement 5% des ménages non pauvres souffrent d'un manque de lumière, cette proportion est, avec 12%, plus que le double pour les ménages pauvres. Les ménages non pauvres sont 16% à souffrir de l'humidité, alors que plus d'un cinquième des ménages pauvres sont soumis à ces nuisances. Des écarts sont également à noter en ce qui concerne la pollution et le bruit, alors que les risques en matière de délinquance et de vandalisme se répartissent de manière égale indépendamment du revenu.

Etat et environnement du logement en fonction du revenu (Luxembourg)



Notes





PAUVRETE MONETAIRE, INEGALITES et CONDITIONS DE VIE au LUXEMBOURG

La présente publication, qui s'inscrit dans le cadre de l'année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, rassemble les données disponibles en matière de risque de pauvreté en général, de pauvreté laborieuse et de conditions de vie.

Ces statistiques ne devraient cependant pas être considérées comme un simple relevé de chiffres, mais constituer le point de départ d'une discussion qui doit non seulement porter sur la pauvreté, mais au-delà sur le bien-être et la qualité de vie de ceux qui habitent et travaillent au Luxembourg.

La publication comprend quatre parties. La première traite des inégalités de revenus au Luxembourg. La deuxième partie enchaîne avec le taux de risque de pauvreté monétaire selon différentes caractéristiques socio-économiques (âge, sexe, niveau d'éducation, statut d'occupation du logement, type de ménage).

Ensuite, une troisième partie est consacrée au phénomène des travailleurs pauvres, où l'on constate que les performances luxembourgeoises sont loin d'être exemplaires. Finalement, une dernière partie s'occupe de différents indicateurs permettant de mesurer la pauvreté non monétaire.

La présente publication peut être téléchargée sur www.csl.lu.

